

RTS REVUE ANNUELLE 2022

Version du 21/04/2023

1. Contexte réglementaire.

L'article 27 de directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 (directive MIF 2) et l'article 65 du règlement délégué (UE) 2017/565 de la commission du 25 avril 2016 imposent à Dôm Finance, dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, d'établir et de publier une fois par an, pour chaque catégorie d'instruments financiers le classement des cinq premières entreprises d'investissement en termes de volumes de négociation auxquelles elle a transmis des ordres de clients au cours de l'année précédente et de transmettre des informations synthétiques sur la qualité d'exécution obtenue.

Les tableaux joints présentent pour 2022 les transactions réalisées pour chaque classe d'actifs avec les 5 brokers le plus utilisés par Dôm Finance.

2. Périmètre

Ce rapport ne concerne que les ordres exécutés par Dôm Finance dans le cadre de son activité de gestion sous mandat.

Dans le cadre de la fourniture du service de gestion sous mandats, les trois catégories d'instruments traités par Dôm Finance pour le compte de ses clients en 2022 sont :

- Les actions et instruments assimilés ;
- Les instruments de dette ;
- Les produits indiciels cotés (ETF).

3. Politique d'exécution.

Conformément à l'article 65 du règlement du règlement délégué (UE) 2017/565 de la commission du 25 avril 2016, Dôm Finance agit au mieux dans l'intérêt de ses clients lorsqu'elle passe pour exécution des ordres résultant des décisions de négociation sur des instruments financiers au nom de ses clients. Dôm Finance transmet ces ordres à différents négociateurs sélectionnés directement par la société de gestion.

La société de gestion fait ses meilleurs efforts pour sélectionner les négociateurs qui lui permettront d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients et contreparties de marché avec pour mission principale de rechercher la meilleure exécution possible de ces ordres.

4. Rapport annuel d'information sur les 5 premiers intermédiaires sélectionnés pour la transmission des ordres.

a/ Actions et instruments assimilés.

Cinq premières plateformes classées par volume de négociation(décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie
HPC 969500AMLHB21RACL168	100%	100%
Total	100%	100%

b/ Obligations

Cinq premières plateformes classées par volume de négociation(décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie
KEPLER 9695005EOZG9X8IRJD84	42,96%	29,63%
OCTO FINANCES 969500378YE4MLGK0898	13,66%	4,63%
SOCIETE GENERALE O2RNE8IBXP4R0TD8PU41	8,25%	4,63%
BRED NICH5Q04ADUV9SN3Q390	4,23%	8,33%
BANK OF AMERICA 549300FH0WJAPEHTIQ77	4,23%	7,41%
Total	73,33%	54,63%

c/ Produits indiciels cotés

Cinq premières plateformes classées par volume de négociation(décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie
HPC 969500AMLHB21RACL168	96,05%	60%
GFI 5493007S6O0HR48ATX36	3,95%	40%
Total	100%	100%

Afin de respecter l'obligation de meilleure sélection, Dôm Finance a pris toutes les mesures nécessaires pour choisir les entités qui exécuteront les ordres de ses clients tout en garantissant le meilleur résultat possible.

Parmi les critères de sélection de ces entités, le prix et le coût total restent prédominants.

D'autres critères, et notamment la rapidité de l'exécution et de la réponse, le dénouement de l'opération dans les systèmes de règlement et de livraison ou la continuité du service, sont également importants.

Dôm Finance retient les entités dont le processus d'exécution des ordres lui permet de satisfaire son obligation de meilleure sélection.

Les intermédiaires font l'objet d'une évaluation annuelle.

La sélection est revue périodiquement et peut être amenée à évoluer, de manière à maintenir en permanence le service au niveau attendu.

La procédure de meilleure sélection de Dôm Finance détaille l'ensemble des critères d'évaluation pris en compte et est à la disposition du client sur demande.

5. Description des éventuels lien étroits, conflits d'intérêts, accord particulier conclu.

Dôm Finance n'entretient aucun lien capitalistique ou accord particulier conclu avec les plateformes d'exécution, brokers et/ou intermédiaires auprès desquels elles passent des ordres sur Instruments Financiers.

Par ailleurs, aucun conflit d'intérêts n'est à signaler.